

CAPP-INFO

Bulletin d'information du CAPP
(Contact Avis Pharmacologique et Pharmaceutique)

N° 28, Mars 2004
Bip Pharmacologie: 68 565 60
Bip Pharmacie : 68 565 80

Gestion du stock de médicament dans l'unité de soins

I. INTRODUCTION :

Suite à l'introduction du support logistique dans les pharmacies d'unités et à la modification des règles de retour des médicaments à la Pharmacie Centrale, il nous est paru opportun de rédiger un rappel concernant la gestion des stocks de médicaments.

II. RECOMMANDATIONS POUR LE STOCKAGE DES MEDICAMENTS :

Frigos :

Des recommandations HUG ont été élaborées concernant le stockage des médicaments au frigo, en collaboration avec la direction des soins infirmiers. Ces documents peuvent être obtenus en consultant le site de la Pharmacie à l'adresse suivante : <http://w3.hcuge.ch/Pharmacie/infomedic/utilismedic.htm>, rubrique « frigos ».

- En résumé, un relevé de température doit être effectué 1 fois par semaine sur la feuille de relevé officielle (obtenable à l'adresse internet ci-dessus). Ces relevés doivent être archivés et conservés deux ans par les unités.
- De plus, les frigos doivent être nettoyés et décongelés au minimum 4 fois par an.

Pharmacies d'unité :

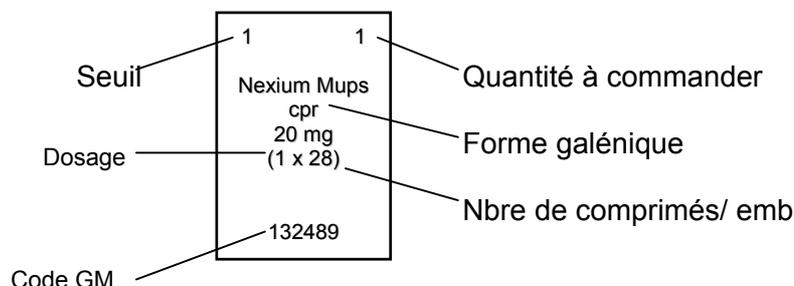
Il n'existe pas de recommandations HUG officielles concernant la gestion des médicaments dans les unités de soin. Voici quelques conseils qui peuvent favoriser le recyclage des médicaments et lutter contre le gaspillage.

- Lorsque plusieurs emballages d'un même médicament sont reçus, il faut en entamer un seul à la fois et mettre les autres dans une réserve, située à part. Idéalement, **il ne faut pas faire de réserve**. La Pharmacie livre actuellement les médicaments deux fois par jour à l'HOGER et au CESCO et un dépannage urgent est toujours possible ! Les horaires de livraison peuvent être consultés sur : http://w3.hcuge.ch/Pharmacie/infos_prat/livraison.htm
- Il faut **éviter**, autant que possible, **d'écrire sur l'emballage**, afin que les médicaments puissent être recyclés par la Pharmacie. Il n'existe malheureusement pas aux HUG, d'étiquettes décollables que l'on pourrait utiliser à cet effet.
- **Eviter de déconditionner** les médicaments. En effet, l'emballage permet en tout temps une identification du produit, du dosage, du numéro de lot et de la date d'expiration. De plus, certains médicaments injectables en ampoules sont sensibles à la lumière directe (ex : Lasix[®], Norcuron[®]...). Rappelons aussi que la garantie de qualité assurée par le fabricant jusqu'à la date d'expiration indiquée sur l'emballage, n'est valable que pour le produit conservé dans son emballage d'origine et dans les conditions de stockage recommandées par le fabricant.
- Il est utile de désigner **un seul responsable** de stock dans chaque unité (un « référent médicaments ») pour garantir une continuité dans la stratégie de gestion.
- Un **contrôle mensuel du contenu et des dates de péremption** de la pharmacie d'unité permet de garantir la qualité du stock et évite l'accumulation de médicaments échus.
- Une fois par an ou plus, une révision des stocks basée sur la consommation de l'unité permet la **réactualisation des données** figurant sur les mini-cartes.

III. SUPPORT LOGISTIQUE AUX UNITES DE SOIN :

Depuis le printemps 2004, toutes les unités de l'HOGER et du CESCO gèrent leur stock de médicaments au moyen d'un système de mini-cartes mis au point par la Pharmacie.

Ce système a pour but de faciliter les commandes et la réception des médicaments, de diminuer les stocks et les retours et de faciliter le contrôle des dates de péremption.



Le **seuil** de commande est la quantité de médicaments à partir de laquelle il est nécessaire de déclencher une commande. Ce seuil a été calculé par la pharmacie à partir de la consommation moyenne quotidienne du médicament dans l'unité de soin. (En général : seuil = [Quantité par jour x 3]).

La **quantité à commander** a été calculée afin d'éviter les ruptures de stock ou les sur-stocks. Ces deux valeurs peuvent être adaptées en tout temps par le responsable de gestion du stock au besoin.

Les mini-cartes existent en deux exemplaires : une blanche et une jaune, qui sont placées l'une sur l'autre dans un support plastique collé devant le médicament concerné. Lors de la **commande**, la mini-carte blanche est placée dans le bac à mini-carte de l'unité, tandis que la jaune reste sur le support plastique. La carte blanche sera remise à sa place, par dessus la jaune lorsque le médicament commandé sera reçu et rangé.

De nouvelles mini-cartes peuvent être créées en tout temps. Les mini-cartes vierges sont obtenables à la Pharmacie.

Le **bip** du support logistique est le 6859356.

IV . PROCEDURE DES RETOURS :

La Pharmacie assure la reprise des médicaments dont les unités de soin n'ont plus l'usage. Les emballages non entamés sont crédités à l'unité de soin, tandis que les emballages utilisés mais encore recyclables sont redistribués gratuitement à une autre unité.

Les médicaments **non recyclables** doivent par contre être éliminés par les unités de soin dans les seaux blancs prévus à cet effet (à commander au Magasin):

Les médicaments non-recyclables sont :

- les médicaments périmés ou échus dans les 6 mois à venir
- les médicaments sans numéro de lot ou date d'échéance lisible
- les médicaments conditionnés en vrac dont la fermeture de sécurité a été ouverte
- les médicaments entamés de type liquide, spray ou tube de pommade non scellés
- les emballages contenant moins de 25% du médicament
- les médicaments dont l'emballage d'origine est manquant ou fortement détérioré (très déchiré ou portant de très grosses inscriptions)

En règle générale les médicaments de la **chaîne du froid** (à conserver entre +2°C et +8°C) ne sont pas repris par la pharmacie. Les seules exceptions sont les erreurs de livraison (à signaler immédiatement) et certains médicaments particuliers (à voir avec la Pharmacie, téléphone 23960).

La **procédure** concernant les **retours** des médicaments à la Pharmacie peut être consultée sur le site internet de la Pharmacie à l'adresse http://w3.hcuge.ch/Pharmacie/infos_prat/retours.htm.

Dons de médicaments à des fins humanitaires :

Pour des raisons économiques, la démarche des organisations humanitaires s'oriente depuis quelques années sur l'achat en grandes quantités d'un petit nombre de médicaments bien évalués (liste OMS) qui sont ensuite acheminés de manière ciblée en fonction des besoins des utilisateurs, plutôt que sur la récupération et le reconditionnement de médicaments de toutes provenances.

C'est pourquoi la Pharmacie des HUG ne peut faire don des médicaments non recyclables à des organisations humanitaires.

V. EXEMPLE DE TRI DU STOCK DE MEDICAMENTS D'UNE UNITE DE SOIN :

En 2003, la Pharmacie a effectué le tri d'une pharmacie d'unité de soins à l'HOGER. Voici les observations qui ont été faites. Elles sont représentatives des problèmes liés à la gestion des stocks de médicaments.

L'unité de soins a sorti *70 emballages* de médicaments de son stock, dont elle voulait se débarrasser.

Cet échantillon contenait :

- 2 emballages *entiers*, avec date d'échéance en 2005. Ces médicaments ont pu être crédités à l'unité de soin et redistribués.
- 20 emballages *entiers échus* Tous ces médicaments auraient été recrédités à l'unité par la Pharmacie s'ils avaient été envoyés 6 mois avant la date d'échéance.
- 13 emballages *entamés échus (contenu > 25%)*, parfois même 2 emballages du même médicament entamés simultanément. Ces restes d'emballage auraient pu être recyclés gratuitement par la Pharmacie s'ils avaient été envoyés 6 mois avant la date d'expiration.
- 18 emballages *entamés encore valables et potentiellement recirculables* ; parmi ces emballages il y en avait :
 - 5 qui ne pouvaient pas être recyclés par la Pharmacie en raison *d'inscriptions manuscrites* faites sur l'emballage d'origine ou de trop grande dégradation de ce dernier.
 - 12 qui ne pouvaient pas être recyclés à cause du faible volume du contenu restant (*< 25% du contenu initial*) ou parce qu'on avait trop attendu pour les rendre (*date d'expiration < 6 mois*). Ceux-ci pouvaient encore être utilisés dans l'unité de soins.

VI. CONCLUSION :

Un contrôle régulier du stock de médicaments permet aux unités de tenir à jour leur pharmacie, de gagner de la place, mais aussi de réaliser des **économies** et d'éviter les **erreurs** en diminuant le nombre de références médicamenteuses. En effet, tout emballage non entamé et renvoyé dans les délais sera recrédité sur le compte d'imputation de l'unité, puis redistribué. Quant aux emballages entamés mais recyclables, la Pharmacie en fera profiter gratuitement une autre unité des HUG. Le support logistique mis en place par la Pharmacie est un outil pratique permettant de mieux gérer le stock des unités.